



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
BUREAU DES ELECTIONS  
ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

**ELECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 et 19 JUIN 2022**

**DATES ET HEURES LIMITES DE DÉPÔT DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE**

**RÉUNIONS DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE**

**RÉUNIONS DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES**

En application de l'article R 38 du code électoral, les dates et heures limites de dépôt des documents de propagande (circulaires et bulletins de vote) auprès de la commission de propagande sont fixées comme suit :

**- pour le 1<sup>er</sup> tour :** le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 12h

**- pour le 2<sup>nd</sup> tour :** le mercredi 15 juin 2022 à 8h

En application de l'article précité, la commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement à ces dates.

Ces documents sont à faire livrer par les candidats à la salle des fêtes du Marché Gare située à l'adresse suivante :

**3 boulevard de Chantilly 82 000 Montauban (contacts : 05 63 22 82 71 / 05 63 22 82 27)**

La commission de propagande se réunira en vue d'examiner la conformité de ces documents de propagande aux dispositions du code électoral et de contrôler les quantités livrées :

**- pour le 1<sup>er</sup> tour :** le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 14h30

**- pour le 2<sup>nd</sup> tour :** le mercredi 15 juin 2022 à 8h

Ces réunions se dérouleront à la salle des fêtes du Marché Gare précitée.

En application de l'article R32 du code électoral, les candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

La commission de recensement des votes se réunira en vue de centraliser les résultats adressés par les maires, les vérifier, en faire la totalisation et les proclamer :

**- pour le 1<sup>er</sup> tour** : le lundi 13 juin 2022 à 9h

**- pour le 2<sup>nd</sup> tour** : le lundi 20 juin 2022 à 9h

Ces réunions se dérouleront à la salle Jean Moulin de la Préfecture, située à l'adresse suivante :

**2 allée de l'Empereur 82000 Montauban (contacts : 05 63 22 82 71 / 05 63 22 82 27)**

En application de l'article R.107 du code électoral, les représentants des candidats peuvent assister aux travaux de la commission et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de leurs réclamations.

**MESURES SANITAIRES :**

**Le port du masque est recommandé.**